



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 8 décembre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

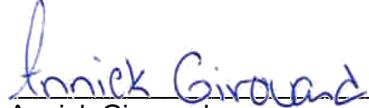
Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-12-296 / CRÉATION D'UN SURPLUS AFFECTÉ LIÉ À LA TAXATION D'AVANCE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 390-2022 POUR LE RANG 11**

Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Yannick Trépanier et résolu;

QU' un montant total de 87 622.48\$ taxé en avance dans les exercices se terminant le 31 décembre 2023 (70 009\$) et le 31 décembre 2024 (17 613.48\$) pour le règlement d'emprunt 390-2022 (rang 11) soit transféré du surplus accumulé non affecté dans un surplus affecté-Taxation d'avance règlement d'emprunt 390-2022.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **11 décembre 2025**.



Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459